



## COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Le Mardi 01 Février 2022  
Compte rendu N° CM-02/2022

### 1. Préambule

Ce jour, les conseillers municipaux se réunissent en salle du conseil municipal de la commune.

Sont présents :

- Monsieur Vincent BARAT, Maire,
- Monsieur Frédéric DESCHATRETTE, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire,
- Madame Sylvie DESLIENS, 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire,
- Monsieur Guillaume VILLAIN, 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire, nommé secrétaire de séance,
- Monsieur Christophe ANCEAUX, 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire,
- Madame Isabelle BENOIT, conseillère municipale,
- Madame Mireille PATENERE, conseillère municipale,
- Madame Cindy PINIAU, conseillère municipale,
- Madame Edwige BORTOLOTTI, conseillère municipale,
- Madame Corinne PILLIET, conseillère municipale,
- Madame Camille PINGUET, conseillère municipale,
- Monsieur Emmanuel RENARD, conseiller municipal,
- Monsieur Olivier ROTSAERT, conseiller municipal.

Sont absents excusés :

- Madame Anne-Sophie BATIS, conseillère municipale, donne son pouvoir à Monsieur Vincent BARAT,
- Monsieur Thierry BENOIST, conseiller municipal, donne son pouvoir à Monsieur Guillaume VILLAIN.

La réunion du Conseil Municipal débute le mardi 01 février 2022, à 19 heures 30 minutes.

L'ordre du jour, évoqué par Monsieur le Maire, et pour lequel sont conviés les élus, est le suivant :

1. Déploiement de sirènes SAIP par le ministère de l'intérieur,
2. Travail des diverses commissions,
3. Questions diverses.

## 2. Déploiement de sirène SAIP par le ministère de l'intérieur

Monsieur le Maire informe les élus du conseil municipal que le ministère de l'intérieur propose la mise en place de sirènes d'alerte sur les communes, non équipées, volontaires à leur installation. Seul le coût de raccordement électrique reste à charge de la collectivité.

*Pour : 15*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Installation accordée.*

## 3. Travaux des diverses commissions

### a. Travaux – Salle polyvalente

Monsieur Frédéric DESCHATRETTE souhaite la mise en place d'un planning entre quelques élus, notamment pour la gestion des états des lieux (entrées/sorties) de la salle polyvalente.

Les élus étant intéressés à y participer sont invités à se faire connaître : Madame Mireille PATENERE et Messieurs Christophe ANCEAUX et Emmanuel RENARD rejoignent le groupe de travail.

### b. Travaux – Local chasse

Monsieur Olivier ROTSAERT informe l'ensemble du conseil municipal que la société de chasse a fait une demande de remplacement de la porte de leur local, il y a environ cinq ans. Leur demande avait fait ressortir quelques critères, à savoir :

- Porte isolée,
- Avec un portillon sur le côté,
- Absence de seuil de porte.

Deux devis ont été réalisés par l'élus :

- **Menuiserie Minoux à Nogent/Seine :**

Porte sectionnelle verticale

4 133,25€ HT

4 959,90€ TTC

- **Société Ancelin à Nogent/Seine**

3 744,87€ HT + 1 200€ HT d'options  
4 493,84€ TTC

L' élu indique que l'entreprise Ancelin n'a pas été réactive lors de la demande de devis (plus de 4 mois d'attente). En revanche, la première semble très sérieuse.

C'est pourquoi, il met en avant le premier devis, et le propose au vote.

Pour : 15                      Contre : 0                      Abstention : 0

*Devis accordé.*

c. [Organisation de la Saint-Aubin](#)

Monsieur Frédéric DESCHATRETTE informe ses collègues que le premier week-end de Mars 2022, se tiendront plusieurs évènements, pour fêter la Saint-Aubin, à savoir :

- Samedi 05 mars à partir de 19h00 : la messe donnée par le père KONE, accompagnée par les « Cordes Sans Cible » de l'école de musique du Nogentais,
- Samedi 05 mars à partir de 20h00 : Soirée dansante organisée par le comité des fêtes,
- Dimanche 06 mars à partir de 15h00 : Présentation de l'histoire de la Saint-Aubin.

d. [Réunion avec Monsieur DEPREUX, site d'enfouissement des déchets SUEZ](#)

Monsieur Vincent BARAT informe l'ensemble des élus présents qu'en 2020, 61 000 tonnes de déchets ont été admis sur le site de Saint-Aubin. Les entrées baissent à 47 000 tonnes pour l'année suivante.

Aussi, le site organise une journée portes ouvertes courant 2022.

Enfin, le directeur d'exploitation du site informe le premier élu qu'un nouveau casier doit être mis en fonction vers le 14 février 2022. De nouveaux forages seront également réalisés. Une campagne de ramassage des papiers envolés est prévue la première quinzaine de février.

Enfin, l' élu informe ses colistiers que les travaux prévus au carrefour RD68/RD619 doivent débiter cette année, selon le Service Local d'Aménagement de Nogent/Seine.

e. [Télécom – ATC](#)

Monsieur le Maire confirme le bon fonctionnement de l'antenne mise en place l'an passé. En effet, depuis début 2022, l'opérateur FREE est installé sur le relais.

En revanche, après contact avec les différents concurrents, Orange, Bouygues Telecom ainsi que SFR déclarent pour l'heure, ne pas souhaiter se positionner sur l'installation actuelle.

#### f. Education et Jeunesse

Monsieur Vincent BARAT remercie les membres de la commission Education et Jeunesse pour leur implication et leur grande disponibilité sur le temps périscolaire, au sein de l'établissement, en cette période de COVID. Ceci a permis le maintien de l'ouverture de notre école.

Madame Sylvie DESLIENS, responsable de cette commission, remercie également ses collègues.

L'élue informe qu'une réunion avec les représentants des parents d'élèves s'est tenue, et s'est très bien déroulée. Une bonne communication qui mènera à un bon travail d'équipe.

De ce fait, suite à différents comportements émanant des élèves, remontés par les délégués, le règlement intérieur de la cantine et garderie sera enrichi sans délai, afin d'alourdir les sanctions.

#### g. Villages fleuris

Un groupe de travail s'est formé pour animer ce dossier. Il s'agit de mesdames Sylvie DESLIENS, Corinne PILLIET, Isabelle BENOIT, Cindy PINIAU et Mireille PATENERE.

#### h. Partenariat avec lycée professionnel de Provins

Monsieur Frédéric DESCHATRETTE informe les élus qu'un partenariat avec le lycée professionnel de Provins va être mis en place afin de débiter les travaux prévus du terrain de tennis et de l'accès au cimetière.

Ce partenariat a deux avantages, le premier étant le coût bien moins onéreux qu'une entreprise travaux publics (coût des travaux estimés à 30%), et il donne également la possibilité aux jeunes souhaitant apprendre les différents métiers, d'avoir un chantier pour s'exercer.

Un devis comparatif sera demandé à l'entreprise ADAM.

### 4. Questions diverses

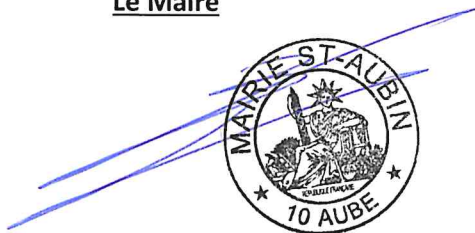
Quelques habitants ont fait remonter à leurs élus que des méfaits sont commis au sein de notre village (jet d'œuf, jet de cailloux, etc...). Monsieur Guillaume VILLAIN indique qu'il contactera la gendarmerie sans délai afin d'accentuer les patrouilles sur le secteur de Saint-Aubin.

Monsieur Olivier ROTSAERT informe que le projet du city stade n'est pour l'heure pas réglé car la société MEFRANC n'est toujours pas en mesure de transmettre le procès-verbal de contrôle (obligatoire pour la certification). L'entreprise sera payée dès la réception du document.

La réunion du conseil municipal prend fin ce jour à 22 heures 00 minutes, soit une durée de deux heures et trente minutes.

*Fait et clos Le Mardi 01 Février 2022.*

**Le Maire**



**Le Secrétaire**